

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



10° RALLYE du VAL D'ANCE

30 – 31 MARS 2012

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2012 National (coefficient 3)

Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne
Challenge A.S.A. ONDAINE

REGLEMENT

**A.S.A. ONDAINE - MAIRIE
43210 BAS en BASSET**

Tél / Fax : 04.77.51.27.80

Tel : 06.89.33.77.47

Site : <http://www.asaondaine.com>

Email : contact@asaondaine.com

L'A.S.A. ONDAINE

REMERCIE

Les autorités civiles et militaires, Mesdames et Messieurs les maires, ainsi que les habitants des communes traversées qui ont eu la gentillesse d'autoriser le passage du :

10° RALLYE du VAL D'ANCE

Pour les remercier et pour préserver leur tranquillité et leur sécurité, nous vous demandons la plus grande prudence lors des reconnaissances.

Les jours de reconnaissances sont :

Samedi 24 et Dimanche 25 mars 2012 de 09 h 00 à 19 h 00

Les reconnaissances sont interdites le Vendredi 30 mars
(mise en place de la sécurité)

Pour des raisons exceptionnelles et sur demande, il sera délivré une autorisation écrite pour une reconnaissance en dehors des dates prévues, par l'Organisation

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme

L'avenir des rallyes en dépend et il est entre vos mains.

Le Comité d'Organisation

10° RALLYE du VAL D'ANCE



30 – 31 mars 2012

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard, et les conditions d'organisation communes des Rallyes (France Auto Réglementation Sportive et Technique 2012).

PROGRAMME - HORAIRES

- | | | |
|--------------------------------------|--------------|---|
| - Parution du Règlement | Lundi | 20 février 2012 |
| - Ouverture des Engagements | Lundi | 20 février 2012 |
| - Clôture des Engagements | Lundi | 19 mars 2012 |
| - Date et Heures des reconnaissances | Samedi | 24 mars et Dimanche 25 mars de 9h00 à 19h00 |

- Parution du Road Book et du DVD de reconnaissances (ES et liaisons) offert : Samedi 24 mars 2012 au départ de l'ES1

- Vérifications Administratives Vendredi 30 mars 2012 de 16h00 à 20h45 (précises)

- Vérifications Techniques Vendredi 30 mars 2012 de 16h15 à 21h00 (précises)

Il ne sera accordé aucune dérogation

- | | | |
|---|----------|---|
| - 1° Réunion du Collège des Commissaires | Vendredi | 30 mars 2012 à 20h00 - P.C. du Rallye |
| - Publication des Equipages Admis au Départ | Vendredi | 30 mars 2012 à 21h30 - P.C. du Rallye |
| - Départ du Rallye | Samedi | 31 mars 2012 à 08h00 |
| - Arrivée du Rallye | Samedi | 31 mars 2012 à partir de 18h40 |
| - Vérifications Finales | Samedi | 31 mars 2012 à BEAUZAC |
| - Publication des Résultats du Rallye | | Au P.C du Rallye, au plus tard 30 minutes (art. 9/3 du règlement standard) après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent |
| - Remise des Prix | Samedi | 31 mars 2012 à partir de 22 h 15 |

COMITE D'ORGANISATION

ASA ONDAINE

Président

Pascal PERONNET

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ondaine organise les : **30 et 31 mars avril 2012** avec le concours des Municipalités de **BAS EN BASSET, TIRANGES** et des localités traversées le :

10° RALLYE du VAL D'ANCE

Le présent règlement a été approuvé

par la Fédération Française du Sport Automobile en date du 20-01-2012 Visa n° 23

et par le Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne en date du 03-01-2012 Visa n° N/R/04

De la parution du règlement et jusqu'au 29 mars 2012:

ASA ONDAINE – BP135 – 42704 FIRMINY Cedex

Tél / Fax : 04.77.51.27.80

Tel : 06.89.33.77.47

1.1. – Officiels de l'Epreuve :

Organisateur technique : ASA ONDAINE	Pascal PERONNET	Lic	12797
Collège des Commissaires Sportifs			
Président :	Thierry DUPECHER	Lic	3564
Membres :	Yvette CECILLON	Lic	11374
	Joelle ALLEMAND	Lic	16382
Directeur de Course	Sylvie KRZYZANOWSKI	Lic	22005
Directeurs de Course Adjoints	Louis Rene VERLINE	Lic	21427
	Daniel BERTHON	Lic	1621
Directeurs de Course délégués aux E.S.	Patrick ASSENAT	Lic	21221
	Jacques PRADIER	Lic	145374
	Jean Michel CARRIER	Lic	12047
Responsable des classements	Annie BAGNARD	Lic	3790
Voiture Tricolore	Pascal PERONNET	Lic	12797
DC voiture tricolore	Alain RENAUDIER	Lic	5250
Voiture Sécurité	Frédéric BLONDIAUX	Lic	12812
Médecin Chef	Docteur RIGAUDIERE	Lic	56475
Commissaire Technique Responsable	Jean Claude CARRE	Lic	13049
Commissaires Techniques	Gérard JOUVHOMME	Lic	51582
	Christian ALLOIN	Lic	13706
	Michel JAMET	Lic	189386
Commissaire Technique Stagiaire	Emeric PASCAL	Lic	37568
Juge de Fait	Maurice BESSE	Lic	2926
	Christophe ARSAC	Lic	3591
Relations avec les Concurrents	André LIOGIER	Lic	3362
	Georges BEAL	Lic	2910
Secrétariat Epreuve	Marie Noelle ALBERELLI	Lic	3368
Responsables Commissaires	Yves BEYSSON	Lic	27700
	Christophe MOULIN	Lic	168770
Relations avec la Presse	Serge LEQUERTIER	Lic	118035
Voiture Damier	Jean Pierre MOURIER	Lic	8578
Responsable Sécurité Radio	Fabienne BEYSSON	Lic	128344

Tableau officiel d'affichage :

BAS EN BASSET Panneau d'affichage au parking du Gymnase (à coté du Parc fermé)
du : 30/03/12 à 16 h 00 au 31/03/12 à la fin du rallye

1.2 - Eligibilité

Le Rallye National du Val d'Ance compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2012 (national coef 3)
- Le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne
- Le Challenge de l'A.S.A. ONDAINE.

1.3 – Vérifications

Les équipages engagés pourront consulter leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu à :

BAS EN BASSET
Gymnase, Place des Droits de l'Homme (vérifications administratives)
BAS EN BASSET
Place des Droits de l'Homme (vérifications techniques)

Exclusivement sur le site internet de l'asa : www.asaondaine.com

Il est rappelé aux concurrents que le **jour et l'horaire de convocation fixé par l'organisation** sont à **RESPECTER IMPERATIVEMENT** pour le bon fonctionnement de l'Epreuve.
En cas de non respect il y aura des pénalités financières pour retard
(cf article FFSA Prescriptions générales Article V : Vérifications)

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées :

Garage SATRE
BEAUZAC
Taux Horaire maximum de la main d'œuvre : 45 € TTC

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Toute personne qui désire participer au 10° Rallye du Val d'Ance, **doit adresser OBLIGATOIREMENT au secrétariat du Rallye** (le cachet de la poste faisant foi) **la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **lundi 19 mars 2012****, à l'adresse suivante :

ASA ONDAINE
BP 135
42704 FIRMINY Cedex

Le nombre d'engagés est fixé à 150 maximum.

3.1.1.1 - Concurrents admis :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3.1.1.2 – Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- a - Avec la publicité facultative des organisateurs : 400 €**
- b - Sans la publicité facultative des organisateurs : 800 €**

Il ne sera accordé de remise qu'aux seuls équipages de l'ASA ONDAINE.

(Equipage 100 % ASA ONDAINE : 380 euros) (Equipage 50 % ASA ONDAINE : 390 euros)

Aucun engagement ne sera pris par téléphone, ni après la date de clôture.

3.1.1.3 – Demande d'engagement :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements et envoyée par courrier.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse : **contact@asaondaine.com**

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2 – Equipages :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3.3 – Ordre de départ :

Selon la réglementation Standard des Rallyes 2012

pour la 1^{ère} Section

**A8W, A7S, R4, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K,
F213, A5, N2, F212, R1, N1, F211**

Pour la 2^{ème} section et suivantes,

le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire (hors pénalités) après la 1^{ère} ES

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Voitures Admises :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.2 – Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.3 – Assistance :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Un SEUL véhicule d'assistance autorisé sur le parc d'Assistance par Equipage

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg , ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2ans .
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit
- Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée

4.3.2.3p – Limitation de changement de pièces :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative :

Seront communiquées ultérieurement par additif.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 - Description

Le 10° Rallye du Val d'Ance représente un parcours de **221,850** kms. Il est divisé en 1 étape et 3 sections, il comporte 6 Epreuves Spéciales d'une longueur de **106,650** kms.

Les Epreuves Spéciales sont :

ES : 1 - 3 - 5	BAS en BASSET - ST HILAIRE	11,000 x 3 =	33,000 kms
ES : 2 - 4 - 6	LA ROCHE - TIRANGES - CHARREES	24,550 x 3 =	73,650 kms
			<hr/> <hr/>
			106,650 kms

L'Itinéraire horaire figure dans l'annexe de présent règlement

6.2 – Reconnaissances :

Les reconnaissances seront limitées à 2 jours (24/03/12 et 25/03/12 de 9H00 à 19H00) avec un maximum de 3 passages au total. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages.

Le Road Book et le DVD de Reconnaissances (ES et liaisons) seront à retirer au départ de l'ES1

Reconnaissances interdites le vendredi 30 mars 2012

(Mise en place de la sécurité (Application de la réglementation aux contrevenants)

Voir Document CONSIGNES RECOS RALLYE sur le site

Pour des raisons exceptionnelles et sur demande, il sera délivré une autorisation écrite pour une reconnaissance en dehors des dates prévues, par l'Organisation

6.3 – Carnets de Contrôle :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

6.4 – Circulation :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 – Départ :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7.2 – Dispositions Générales relatives aux contrôles :

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires	chasuble orange
Chefs de Poste	chasuble orange
Relations Concurrents	blouson blanc

7.3 – Contrôles de Passage (CP) – Contrôles Horaires (CH) – Exclusion.

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7.3 .17.3. Les Dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur

7.4 – Contrôles de Regroupement :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7.5 – Epreuves Spéciales :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.6 – Parc Fermé :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 10. PRIX et COUPES

Les Prix et Coupes suivants seront distribués :

Classement Scratch	Prix	Coupes
Premier	550 €	Coupe
Deuxième	400 €	Coupe
Troisième	300 €	Coupe
Quatrième	100 €	Coupe

Classement Groupes (x6)	+ de 3 partants	Coupes
Premier	200 €	Coupe
Deuxième	150 €	Coupe
Troisième	100 €	Coupe

Classement Classes (x23)	de 1 à 4 partants	de 5 à 10 partants	de 11 à 15 partants	+ de 15 partants	Coupes
Premier	200 €	400 €	400 €	400 €	Coupe
Deuxième		200 €	200 €	200 €	Coupe
Troisième			100 €	100 €	Coupe
Quatrième				70 €	Coupe
Cinquième					Coupe

Classement Féminin	Prix	Coupes
1ère Féminine	200 €	Coupe
2ème Féminine	150 €	Coupe

Seul le **vainqueur** du Groupe **Z** sera récompensé au titre de 1° de Groupe puisqu'il n'y a pas de classe

SEULS LES PRIX SONT CUMULABLES

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les prix et coupes non récupérés le Samedi 31 mars 2012 lors de la remise des prix, resteront acquis à l'organisateur.

La Remise des Prix se déroulera le Samedi 31 mars 2012, à partir de 22h15 au:

GYMNASE
Place des Droits de l'Homme
(salle des Vérifications Administratives)
43210 - BAS EN BASSET

Pour la remise des prix une tenue correcte est de rigueur, d'avance le Comité d'Organisation vous en remercie.

